

**Annexe 1** à la délibération du 31 janvier 2024 du conseil municipal d'ODARS identifiant des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023

**Identification des zones d'accélération**

Identification de la Zone ( lieu(x)-dit(s) )	Références cadastrales des parcelles	Contenance de la zone (ha)	Nature/usage support (avant EnR)	Type d'énergie renouvelable proposé
--	--------------------------------------	----------------------------	----------------------------------	-------------------------------------

Voir carte en pièce jointe

Photovoltaïque bâtiment  
Photovoltaïque ombrière  
Photovoltaïque au sol  
Biomasse  
Géothermie



(Conformément à la loi 2023-175 du 10 mars 2023, les parcelles désignées en zones d'accélération sur le territoire du parc national [PARC NATIONAL] ne concernent que les toitures des bâtiments identifiés ainsi que les parkings attenants.)

**Annexe 2** à la délibération du 31 janvier 2024 du conseil municipal d'ODARS identifiant des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023

**Bilan de la concertation**

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit une concertation du public selon les modalités librement déterminées par la commune a été mise en œuvre sur la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) ainsi de leurs ouvrages connexes.

Le présent document rappelle les modalités de concertation, présente le bilan des avis rendus ainsi que les motivations aux suites données.

**Modalités de consultation**

La concertation du public relative aux zones d'accélération pour l'implantation des installations terrestres de production d'énergies renouvelables s'est déroulée :

- en réunion publique le 12 janvier 2024

Le public était invité à donner son avis, ses observations :

- via le site internet de la mairie [mairie.odars@orange.fr](mailto:mairie.odars@orange.fr)
- par courrier à l'adresse 16 allée des Pyrénées **31450 ODARS**

**Avis recueillis**

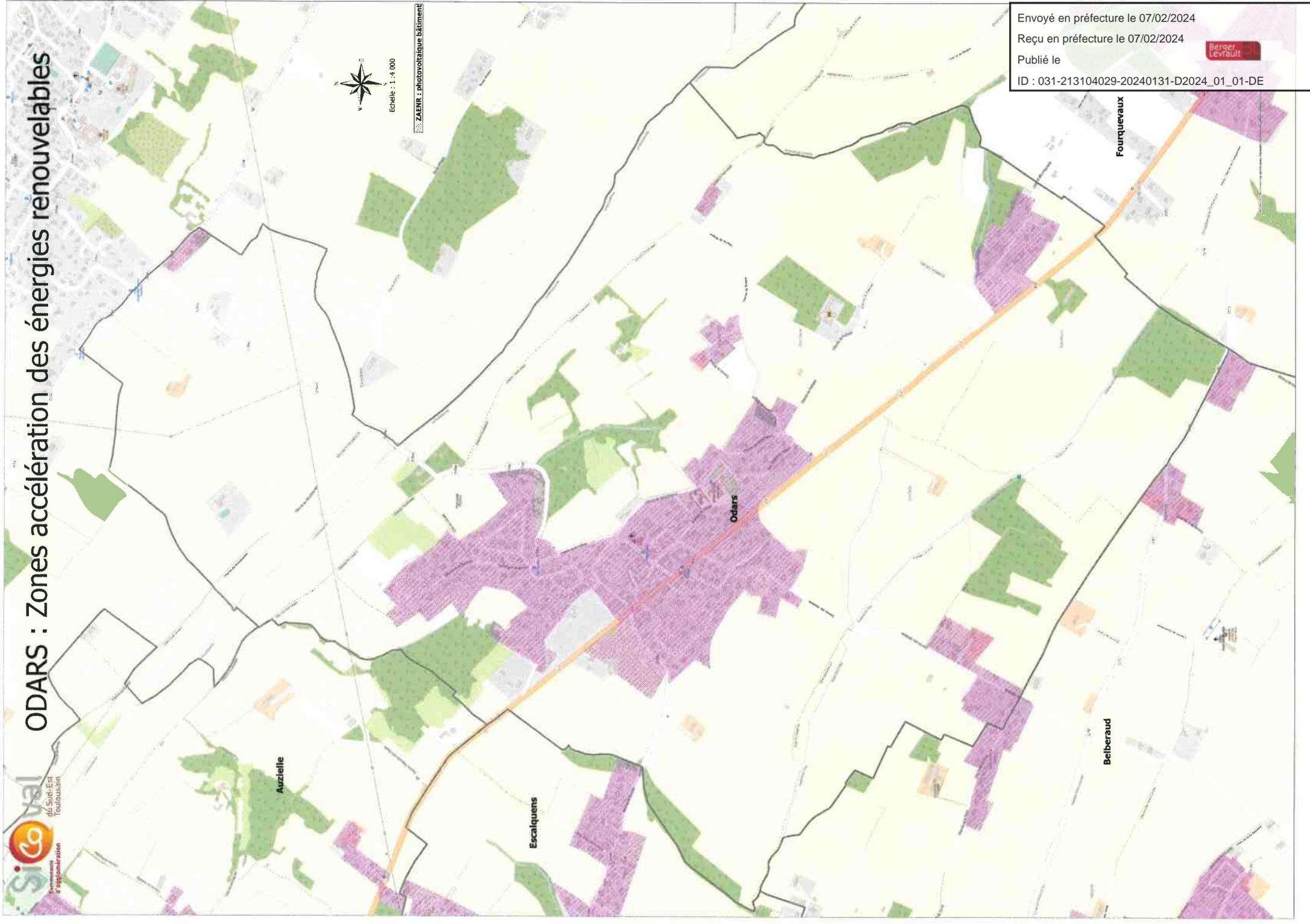
Dans le cadre de la concertation, 1 avis, a été déposé :

☑ ...1...*(nombre de personnes et de contribution reçues via la consultation électronique)*

**Une administrée signale que le lotissement bel horizon est inclus dans le zone, elle espère que la réglementation des bâtiments de France ne viendra pas interférer avec un potentiel développement d' ENR**

Avis portant sur le thème suivant	Identification de(s)		Avis favorable		Avis défavorable		Suites données
	(la) Zone(s)	Nombre	Motif	Nombre	Motif	Motif	





Echelle : 1 : 4 000

ZAENS : photovoltaïque bâtiment

Envoyé en préfecture le 07/02/2024  
Reçu en préfecture le 07/02/2024  
Publié le  
ID : 031-213104029-20240131-D2024\_01\_01-DE

